

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 13 avril 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Étaient présents : Jean-Marie PECQUET, Pierre COPIN, Julia VILLENEUVE, Jacqueline GREISCH, Jean-Pierre VARLET, Francis LEPINE, Nathalie AUBERT, Laurent COINTE, François BLIN, Nathalie GODET, Dimitri HENRY, Perrine RETOURNÉ, Audrey RACINE, Tanguy LADRIERE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation :

Le 13 avril 2026

Date d'affichage :

Le 27 avril 2026

Était absente : Mme DANTEN Jessica qui a donné pouvoir à M. VARLET Jean-Pierre

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 36/2022 du 15 juillet 2022 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023,

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

DELIBÉRATION

N° 27/2026

**Délibération approuvant
la fongibilité des crédits**

- d'autoriser le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET